

« LA GAGNACOISE »
SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE GAGNAC SUR CERE

Association loi 1901 du 5 mars 1971

Siège social : Mairie - Le Bourg - 46130 GAGNAC SUR CERE

COMPTE-RENDU
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

La réunion de l'assemblée générale annuelle s'est déroulée le vendredi 21 juin 2019 de 20h30 à 22h15 au local de la société à Gagnac sur Cère, présidée par Maurice SIMBELIE.

- Préambule :

Le Président remercie tous les membres présents et déclare ouverte la séance de l'assemblée générale.

Après avoir été régulièrement informés par convocations pour les adhérents chasseurs et par voie d'affichage en mairie pour tous les autres adhérents, treize membres étaient présents et deux étaient représentés. Leurs noms sont indiqués ci-après:

Membres présents : Bernard BIEYSSE - Jean-Philippe CALVIAC - Jean-Marc DALMAZANE - Roger GARGNE - Jean LABOUYGUE - Robert LESTRADE - Patrick PALY - Jean-Claude PAREJA - Mathieu PUECH - Cédric QUINTARD - Pierre SAINTANGEL - Maurice SIMBELIE - Guy SOUILHOL

Représentant de la Mairie: Michel GALIDIE & Gérard VEYSSIERE

Membres représentés : Marie-Christine PUECH & Marie-Rose SIMBELIE

- Rapport moral

Le Président félicite les chasseurs pour leur discipline et leur prudence car aucun incident ou accident de chasse, même mineur, n'a été à déplorer la saison passée. En battue, la participation des chasseurs a été moyenne, environ 10 chasseurs de Gagnac par journée.

Nous avons accueilli au cours cette dernière saison un nouveau membre, le nombre d'adhérents passe donc de 17 à 18. Le plan de chasse de 35 chevreuils a été honoré et le bilan des sangliers tués est supérieur à la saison dernière.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

- Rapport financier *(Compte financier distribué à tous les présents)*

Le rapport financier est présenté et distribué par Mathieu PUECH, trésorier de société de chasse.

Le compte est positif, arrêté au 13 février 2019, il s'élève à la somme totale de 1.362,70€ (mille trois cent soixante-deux euros et soixante-dix centimes). La participation de la mairie augmentera de 50€ pour 2019. Pour cette saison la perte cumulée de subvention passera donc seulement de 400 à 500€. Celle-ci a pu être encore compensée cette année par la vente de 5 tirs d'été. Le repas communal de la chasse ayant déjà été supprimé précédemment afin de diminuer le déficit.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

- Réciprocité de chasse pour les battues aux sangliers sur les territoires des structures de GAGNAC SUR CERE, ESTAL et CORNAC (maintien soumis au vote)

La réciprocité avec les structures de chasse d'ESTAL et de CORNAC est reconduite par vote à l'unanimité pour la prochaine saison, suivant les accords passés par les trois Présidents et les règles de nos statuts.

- Examen des demandes de nouveaux chasseurs « extérieurs » pour la saison 2019/2020

Pas de demande cette année.

- Fixation des divers barèmes de cotisations

Les cotisations ont été fixées, après vote à l'unanimité moins une voix, pour la saison 2019/2020, avec augmentation de la cotisation adhérents uniquement qui passe à 40€ - cotisation membre extérieur 100 € - cotisation invité payant 5€.

- **Désignation des directeurs de battues pour la saison 2019/2020** « Nouveau: Stage fédéral obligatoire »
Trois directeurs de battues ayant fait le stage obligatoire sont désignés. Les délégations seront établies en temps utile.
Précisons que seul, le directeur de battue *est habilité à désigner les traqueurs, chefs de ligne et piqueurs.*

- **Désignation des titulaires des bracelets tir d'approche été 2019**
Monsieur Thibaut DELSAHUT n'a pas effectué comme la saison dernière une demande pour cinq chevreuils. Afin d'équilibrer le budget il va donc falloir vendre des chevreuils à certains particulier demandeurs de gibier.

- **Tarif des bracelets chevreuils 2019/2020**
La ristourne de la Fédération de 5 chevreuils n'aura pas lieu pour la saison à venir, le prix des bracelets augmente d'un euro soit 12€ pour 2019/2020. La dépense supplémentaire sera donc de 90€.

- **Lâchers de gibiers de tir saison 2019/2020 et budget consenti**
Le budget ne le permettant pas, il n'y aura pas de lâcher de gibier de tir.

- **Désignation des volontaires pour suivre des formations**
Jean-Marc DALMAZANE pour le stage obligatoire de directeur de battue.

- **Validation du calendrier battues chevreuils et éventuellement lâchers de gibiers**
Le calendrier finalisé sera distribué le 02 août, jour du contrôle des documents.

- **Tarifs des repas, diners et casse-croûtes à la cabane les jours de chasse en battue**
Les jours de chasse en battue, les prix des repas ou diners sont fixés à 10 € et les « casse-croûtes » à 5 € par chasseur.

- **Statuts et Règlement Intérieur** Modification au statut adopté à l'unanimité.
Changement au Règlement Intérieur avec ajout de l'utilisation du Chapitre III par le directeur de battue. Pour sécuriser l'acte de chasse pour les chasseurs et non chasseurs les différents chapitres du nouveau schéma cynégétique 2019/2025 sont également adoptés.

- **Nombre de bracelets à demander pour le plan de chasse 2020/2021**
Le nombre à demander est arrêté à 30, en baisse de 5 par rapport aux saisons précédentes.

- **Nombre de bracelets chevreuil à demander pour un tir d'approche saison 2020/2021**
Pas de prévision de demande à ce jour.

- **Questions diverses et autres sujets abordés:**

. **Subvention de la Mairie**

Deux représentants présents cette année ; Michel GALIDIE et Gérard VEYSSIERE qui de nous ont fait part de l'augmentation de 50€ de notre subvention. Pour la saison prochaine la perte sèche cumulée de subvention s'élèvera donc à 500€ depuis 2016. Le danger financier sera donc bien présent encore cette prochaine saison de plus avec la non vente des tirs d'été. Les entretiens des chemins publics et de la réserve, couteux en matériels et carburant, restent encore des objectifs réalisables, à minima, pour la saison prochaine.

. **Informations diverses de la Fédération du Lot** (25 octobre 2018 & 07 mars 2019)

- Divers projets: déchets, formations, matériel éviscération pour installation de cabanes, miradors...
- Dégâts en légère hausse par rapport à dernière saison
- Schéma départemental de gestion cynégétique 2019/2025
- AG le 13 avril 2019 à Lacapelle-Marival, 2 représentants de Gagnac y ont assisté
- Plan de gestion du sanglier avec élection de comité local. Dossier agrainage pour 6 ans 2019/2025
- Talkie-walkie et GPS utilisables. Stage obligatoire pour les directeurs de battue
- Ouverture prévue au 9 septembre
- Gestion des déchets de venaison, priorité aux secteurs impactés. Peste porcine en Belgique
- Analyse obligatoire de la langue pour le sanglier consommé en repas de chasse, 10 jours de délais, 10/15€ l'analyse avec la première gratuite. Cuire à cœur le sanglier à plus de 74° pour supprimer le risque de trichine
- Sécurité : obligation des gilets oranges ou jaunes. Nouveau décret arme.

. **Tir des renards**

Il est rappelé que le tir est obligatoirement à balle. A l'affût, avec carabine à lunette ou fusil avec jumelles.

. **Déplacement des chevreuils**

Il est rappelé que le bracelet doit être obligatoirement placé avant tout déplacement de l'animal.

. **Achats divers**

Afin de protéger des cultures d'agriculteur un poste de clôture avec du fil va être acheté. La prévision de dépense est de 400€ avec une aide espérée de la fédération du Lot de 70%.

. Visibilité des chasseurs pour la saison 2019/2020

Le gilet orange ou la veste orange deviennent obligatoires.

. Permis 2019/2020

La prise des permis par internet reste en augmentation et les nouveaux tarifs vont prendre effet. 200€ pour le national.

. Organisation des manifestations à venir (repas d'été du sanglier, repas communal, projet soirée, etc....)

Repas des 3 Communes : les grillades de sanglier se dégusteront à Gagnac cette année.

. Assemblée générale de la fédération

L'Assemblée Générale Fédérale s'est déroulée le 13 avril 2019 à Lacapelle-Marival.

. Fixation de la date du contrôle des documents de chasse et récupération des timbres vote

La remise des permis de chasser, cartes d'adhérents et contrôle des documents de chasse, auront lieu le vendredi 02 août 2019 de 18 à 19h00 à la cabane de Felzines.

Avant de clore la séance, le Président remercie tous les membres de l'association
pour l'aide apportée au bon fonctionnement de La Gagnacoise.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures 15 minutes ce vendredi 21 juin 2019.

Le 28 juin 2019

Le secrétaire
Patrick PALY



Le Président
Maurice SIMBELIE

